

**Service à compétence nationale (SCN)**

**LES MUSEES ET DOMAINES NATIONAUX  
DES CHATEAUX DE COMPIEGNE ET BLERANCOURT**

**Place du Général De Gaulle  
60 200 Compiègne**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES  
(CCTP)**

**Travaux de rénovation d'un logement de fonction**

**Directeur du service à compétence nationale du Château de Compiègne  
Emmanuel Starcky**

**Chef du service travaux  
Eric Persyn**

**Coordination générale et suivi des travaux  
Jocelyne François**

# SOMMAIRE

## DISPOSITIONS GENERALES

<b>CHAPITRE I DISPOSITIONS GENERALES</b> .....	3
1. Nature des travaux.....	3
2. Consistance des travaux.....	3
3. Références techniques et réglementaires.....	4
3.1 Généralités.....	4
3.2 Décrets et règlements.....	5
3.3 Documents techniques unifiés.....	5
3.4 Normes françaises.....	5
3.5 Autres publications.....	5
3.6 Prescriptions de sécurité incendie.....	5
4. Provenance et qualité des matériaux.....	6
5. Coordination avec le titulaire du marché.....	6
6. Vérification des documents.....	6
7. Etude et plans.....	7
8. Finitions – Réservations – Trous et percements.....	7
8.1 Aspect de finition.....	7
8.2 Trous et percements.....	7
9. Echantillons et références.....	7
10. Établissement du projet d'exécution.....	7
10.1 Connaissance des lieux.....	7
10.2 Transport – stockage.....	8
10.3 Protection en phase chantier.....	8
11. État du chantier et enlèvement des gravois.....	9
12. Hygiène et sécurité du chantier.....	9
13. Réception garantie.....	10

## **CHAPITRE II DESCRIPTION DES OUVRAGES** .....

1 Généralités.....	10
1.1 Présentation générale.....	10
1.2 Travaux à réaliser.....	11
2 Descriptions des travaux à réaliser.....	12
2.1 Electricité.....	12
2.2 Plomberie, chauffage.....	14
2.3 Menuiserie .....	16
2.4 Maçonnerie.....	17
2.5 Peinture, revêtement de sols, vitrerie.....	18
3 Nettoyage et livraison de fin de chantier.....	22
3.1 Généralités.....	23
3.2 Description par type de surface.....	23
3.3 Document à fournir par l'entrepreneur.....	23

## *Observation liminaire*

*Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) a pour objet la description de l'ensemble des ouvrages à réaliser.*

*Le titulaire du marché est tenu de prendre connaissance de toutes les pièces constituant le marché dans leur intégralité, en particulier le présent C.C.T.P.*

## **CHAPITRE I DISPOSITIONS GENERALES**

### **1 . Nature des travaux.**

Les prestations concernent des travaux de rénovation et de réhabilitation d'un logement de fonction au SCN notamment au Palais de Compiègne, rue d'Ulm.

Les prestations sont divisées en cinq lots :

Lot n° 1 : Electricité

Lot n° 2 : Plomberie , chauffage

Lot n° 3 : Menuiserie

Lot n° 4 : Maçonnerie

Lot n° 5 : Peinture, revêtements de sol, vitrerie

Sauf spécifications contraires définies dans les applications du présent CCTP, les prescriptions énumérées ci-après s'appliquent à tous les ouvrages ayant la même destination.

Elles seront de ce fait incluses, sans réserve ni limites, dans le prix global et forfaitaire.

### **2. Consistance des travaux**

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) a pour objet de faire connaître le programme d'ensemble des travaux de rénovation d'un logement de fonction (60) du service à compétence nationale des musées et domaines de Compiègne et de Blérancourt.

Il est expressément stipulé que ces descriptions n'ont pas de caractère limitatif et que l'entrepreneur devra prévoir tous les ouvrages de sa spécialité nécessaires au parfait achèvement des travaux, même s'ils ont été omis dans les divers documents du marché, sans supplément au prix forfaitaire. A cet effet, une visite obligatoire est à effectuer.

Tous les travaux nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages et au bon fonctionnement des installations doivent être prévus par le titulaire du marché et exécutés, conformément aux règles de l'art.

Le titulaire du marché suppléera par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être mal indiqués ou omis dans les plans et le C.C.T.P. et devra exécuter intégralement tous les ouvrages nécessaires à l'achèvement complet des travaux et installations.

Le titulaire est réputé prendre possession des locaux en toute connaissance et ne pourra prétendre à des travaux supplémentaires pour rencontre de différences de niveaux, d'accès difficile, d'environnement particulier, etc...

Toutes les cotes issues de l'existant sont données à titre indicatif et devront être obligatoirement vérifiées sur place par le titulaire du présent marché.

Les prestations à la charge du titulaire du présent marché et par lots comporteront :

- La réalisation des travaux tels qu'ils sont définis dans le chapitre ci-après « *Description des ouvrages à réaliser* » du présent CCTP par lots ;
- Le contretypage des échantillons de peinture ;
- La présentation des échantillons de matériaux ;
- La fabrication, le transport et la pose de tous les ouvrages à réaliser ;
- Les fiches techniques des différents matériaux ;
- Les procès verbaux de classement au feu des différents matériaux.

### **3. Références techniques et réglementaires**

#### **3.1 Généralités**

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants, et notamment :

- les normes françaises homologuées ;
- les fascicules techniques du cahier des clauses techniques générales (CCTG) approuvés par décret et applicables aux marchés de travaux du bâtiment et de travaux publics passés au nom de l'État ;
- les cahiers des charges DTU, les règles de calcul DTU publiées par le CSTB ainsi que leurs annexes, modificatifs, ou additifs ;
- les lois, arrêtés, décrets relatifs à la protection des bâtiments contre l'incendie, à l'isolation phonique et thermique, aux règles générales de construction ;
- le code du travail ;
- le code de la construction et de l'habitation ;
- le code de l'urbanisme ;
- d'une façon générale, les règles et recommandations professionnelles relatives aux ouvrages ou parties d'ouvrages qui ne font pas l'objet de prescriptions au titre de l'ensemble des documents précédemment cités .

Le titulaire du présent marché devra respecter, les lois, décrets, arrêtés et règlements administratifs qui s'appliquent à cette réalisation ainsi que les normes et documents qui régissent techniquement les travaux objets du présent marché :

- Décrets et règlements,
- D.T.U., normes, avis techniques, etc.

La liste des documents ci-avant, n'est pas exhaustive.

Tous les documents en vigueur à la date de remise de l'offre sont réputés connus du titulaire.

#### **3.2 Prescription de sécurité incendie**

Le titulaire est tenu à une obligation d'études préalables de l'ensemble des installations entrant dans le périmètre du présent document. Avant la remise de son offre, il est tenu de se rendre sur les lieux afin de pouvoir apprécier l'importance des travaux, les contraintes relatives à l'environnement du chantier (le chantier proprement dit se déroule dans un logement de fonction) et de juger les dispositions arrêtées en matière d'organisation de chantier définies dans le présent CCTP.

L'entrepreneur devra se conformer aux règles de sécurité contre l'incendie dans les

Établissements Recevant du Public (E.R.P.) ainsi que la réglementation spécifique au Palais de Compiègne.

#### **4. Provenance et qualité des matériaux**

Avant mise en œuvre, le titulaire du marché pourra être tenu de présenter à la personne chargée de la conduite du marché ou son représentant, les certificats de ses fournisseurs, garantissant l'origine des matériaux et des fournitures, en conformité au C.C.T.P.

Les matériaux devront être conformes aux prescriptions des cahiers des charges des DTU concernés.

Dans tous les cas où l'expression "ou équivalent" est employée dans le C.C.T.P, le titulaire intéressé devra, avant sa mise en œuvre, soumettre le produit à substituer ou le nom du fabricant à la personne chargée de la conduite du marché, laquelle appréciera s'il y a équivalence ou similitude.

Le titulaire du marché est tenu de respecter scrupuleusement l'aspect de finition de tous les ouvrages à sa charge.

#### **5. Coordination avec le titulaire du marché**

Le titulaire du marché devra remettre un planning opérationnel détaillé de l'opération. Ce planning fera apparaître les différentes phases d'exécutions ainsi que les moyens et ressources envisagés.

Le titulaire du marché mettra à la disposition de ses éventuels sous-traitants les plans et détails dans leur plus récente mise à jour.

#### **6. Vérification des documents**

Le titulaire signalera, en temps utile, au service travaux du SCN des châteaux de Compiègne et de Blérancourt les erreurs ou omissions qui auraient pu se produire et proposera des solutions à valider par le responsable du marché ou son représentant.

Il sollicitera tous les renseignements complémentaires pour tout ce qui lui semble douteux, non conforme aux règles de l'art ou aux prescriptions légales.

Faute de se conformer à ces prescriptions, il deviendra responsable des erreurs relevées au cours de l'exécution ainsi que des conséquences qui en résulteraient.

Aussi, aucun travail supplémentaire, ni aucun travail refait provenant des erreurs ou des omissions ne fera l'objet d'un supplément au prix forfaitaire.

#### **7. Études des plans**

Le titulaire du marché reconnaît parfaitement connaître le type de contrainte et d'utilisation finale de ses locaux.

Le titulaire du marché ne doit passer aucune commande, ni commencer aucune fabrication, ni engager ses travaux sans avoir reçu l'acceptation de la personne chargée de la conduite du marché sur son projet d'exécution. Ceci après lui avoir transmis toutes ses pièces justificatives à l'appui (plans, notes de calculs, échantillons de peintures, etc.)

## **8. Finitions – réservations – trous et percements**

### **8.1 Aspect de finition**

Le titulaire du présent marché devra le remplacement à ses frais, de tous les éléments détériorés ou tachés au cours des travaux de nettoyage pour l'ensemble des zones travaux.

### **8.2 Trous et percements**

Le titulaire du présent marché fera sa propre affaire, dans quelque support que ce soit, de tous les trous, trous tamponnés, percements, chevillages, calfeutrements et autres nécessaires.

## **9. Echantillons et références**

Le titulaire doit obligatoirement transmettre à la personne chargée de la conduite du marché, les échantillons, modèles et spécimens de tous les matériaux, finitions, appareils et éléments devant être utilisés pour l'exécution de ses travaux, ainsi que tous les renseignements les concernant. (Procès-verbaux d'essais, avis techniques, notices d'entretien, fiche technique et documentation technique très détaillée, documentation en couleur, etc. : tous ces documents en français).

Ces échantillons sont présentés dans les **15 jours** calendaires maximum à compter de la notification. Si ces modèles n'étaient pas satisfaisants, la personne responsable du marché se réserve le droit d'en demander le remplacement.

Les échantillons sont d'une surface minimale de 30 x 30 cm et d'un volume suffisant pour permettre tout examen et essai avant fabrication et mise en œuvre, et doivent être compris dans les prix unitaires composant le marché forfaitaire.

## **10. Établissement du projet d'exécution**

### **10.1 Connaissance des lieux**

Dans le cadre de la consultation, les candidats seront invités à se rendre sur le site du chantier lors d'une visite organisée, afin de se rendre compte des difficultés qu'ils pourraient y rencontrer.

Le titulaire du marché est donc réputé s'être rendu sur place, connaître les lieux et avoir pris connaissance :

- des difficultés d'accès, tant au site qu'aux locaux concernés ;
- de la position et de l'état de conservation des ouvrages existants ;
- des accès aux bâtiments (largeur et état des voies de desserte) ;
- des périodes d'interdiction de circulation et d'accès sur le site ;
- des possibilités de stationnement et de giration des camions et engins ;
- des itinéraires obligatoires qu'il devra emprunter, compte tenu des limites de charges et de gabarit imposées sur certaines voies et circulations intérieures au musée ;
- des contraintes d'horaires et/ou de conditions d'accès aux locaux ;
- des interdictions de nuisance vis à vis des tiers et de dégradations des installations du SCN ;
- de l'interdiction de fixation au sol et aux murs.

Horaires :

Les heures d'accès pour le chantier du logement de fonction situé à Compiègne sont : 8h30-18h00 du lundi au vendredi. Exceptionnellement, le chantier pourra se poursuivre le samedi, à condition que la demande ait été déposée au préalable.

## **10.2 Transport – stockage**

Le titulaire du marché fait son affaire des transports, approvisionnements, déchargements jusqu'au lieu de livraison au SCN puis manutention et montage dans les locaux de ses matériaux, matériels ou ouvrages fabriqués.

Le titulaire du présent marché doit :

- tous les conditionnements liés aux approvisionnements ;
- la sortie du bâtiment et l'enlèvement de tous les emballages et autres aux décharges publiques (Aucun emballage ne doit être brûlé sur le site).

## **10.3 Protection en phase chantier**

Avant travaux, il sera procédé à un état des lieux contradictoire, entre le titulaire et le SCN.

Les ouvrages comportant un revêtement définitif ainsi que les différents appareils seront protégés par tous les moyens appropriés afin d'éviter tout choc, épaufrure, rayure, etc.

Il en sera de même pour les ouvrages existants, notamment le sol en pierre, les plinthes, les murs, les plafonds, etc.

Tous les ouvrages achevés et appareils qui seraient détériorés (dont taches, épaufrures, rayures, etc.) seront refusés par la personne chargée de la conduite du marché et repris et remplacés par le titulaire du présent marché.

En ce qui concerne l'ensemble des travaux, toutes les mesures utiles, visant à la protection et à la propreté des communs des immeubles et de leurs voies d'accès seront assurées quotidiennement (regroupement des matériaux et outils, enlèvement quotidien des traces, poussières et taches de peinture).

Le titulaire tiendra compte des caractéristiques historiques et patrimoniales des locaux en établissant les mesures de protection : sols, murs, nettoyage journalier afin d'éviter la poussière.

A l'issue des travaux, l'entreprise qui en est chargé, doit remettre les lieux en état de propreté.

## **11. État du chantier et enlèvement des gravois**

Le titulaire du marché devra, après approvisionnement, prendre toutes les mesures utiles pour préserver ses installations jusqu'à la réception des travaux.

Le titulaire du marché maintiendra en permanence les lieux en état de propreté.

Si le titulaire ne satisfaisait pas à l'obligation d'enlever les matériaux ou gravois provenant de ses travaux, le SCN ferait procéder au nettoyage des lieux à ses frais, après mise en demeure.

En fin de chantier l'entreprise devra réaliser, et ce juste avant la réception, le dépoussiérage et le nettoyage complet de l'ensemble de ses aménagements.

## **12. Hygiène et sécurité du chantier**

L'application des normes d'hygiène et de sécurité est particulièrement rappelée, et par là le respect des prescriptions légales d'hygiène et de sécurité.

L'entreprise devra respecter :

- Les mesures d'hygiène et de sécurité de son personnel ;
- Les règlements concernant la sécurité du travail, notamment la norme C12-100 "protection des travailleurs", ainsi que les décrets en vigueur parus ultérieurement et afférents à la sécurité des travailleurs ;
- Les textes réglementaires obligatoires dans leur domaine d'application ;
- Les lois du code civil pour la partie construction, les décrets, les arrêtés ministériels, préfectoraux, municipaux, le règlement sanitaire.

Permis de feu : Tous les travaux par point chaud (découpage, meulage, tronçonnage, etc....), ainsi que tous les travaux dégageant de la poussière, feront l'objet d'une demande de permis feu journalier auprès du service en charge de la sécurité sur le site. Le titulaire confirmera son début d'activité et sa fin d'activité auprès du service en charge de la sécurité. Toutes les opérations de contrôle après intervention de travaux par point chaud devront être scrupuleusement respectées.

Moyens de secours : Des extincteurs conformes aux normes en vigueur devront être installés de manière à assurer la protection des cantonnements. Un extincteur sera en place sur tous postes de travail par point chaud. Les extincteurs devront être signalés efficacement et leur accès rendu libre.

## **13. Réception - garanties**

Le titulaire doit se conformer aux prescriptions du contrat.

La réception des travaux est réalisée conformément à la réglementation en vigueur.

Si la pose, le choix des fournitures ou le fonctionnement des ouvrages réalisés, ne sont pas jugés recevables, les ouvrages sont déposés, soit partiellement, soit en totalité et sont remplacés aux frais du titulaire.

Les corrections éventuelles, les modifications ou reprises devront être effectuées dans les 48 heures.

Les travaux seront garantis à partir du jour de la réception, contre tous vices de matières, toute malfaçon, conformément aux articles 1792 et 2270 du code civil.

Cette garantie couvre non seulement les revêtements de sols, mais également les dommages aux biens meubles et immeubles causés par la dégradation des ouvrages.

L'entrepreneur prend toutes dispositions pour éviter les désordres que peuvent apporter à ses ouvrages les effets de dilatation et retrait du gros œuvre de la construction et tous autres dommages pouvant en résulter. Les éventuels dommages seront réparés pendant la période de garantie.

L'entrepreneur s'interdit de soulever aucune exception à ce sujet.



# DESCRIPTION DES OUVRAGES

## CHAPITRE II DESCRIPTION DES OUVRAGES

### 1. GENERALITES

#### 1.1 PRESENTATION GENERALE



Le logement de fonction à remettre en état est situé au rez-de-chaussée, dans le pavillon du Paumier au 1 rue d'Ulm à Compiègne.

La surface du logement est de 100 m<sup>2</sup>.

Début prévisionnel des travaux le **15/06/2017** – réception de chantier le **01/09/2017**



## **1.2 TRAVAUX A REALISER**

Les travaux à réaliser sont :

**Lot 1 : Electricite :** Installations électriques courants forts et faibles à refaire en totalité et en conformité suivant la norme NF C 15-100 ou une norme plus récente en vigueur.

**Lot 2 : Plomberie, chauffage :** Vérification et remise en état des tuyauteries de la totalité des installations du logement. Remplacement des appareils sanitaires, robinetterie, baignoire, vasque, meuble vasque, évier, meuble évier. Remplacement ou création de robinets d'arrivée d'eau pour le lave-vaisselle et le lave-linge. Création d'un robinet d'arrêt d'eau dans le sanitaire et la cuisine. Pose de robinets thermostatiques manquants sur les radiateurs.

**Lot 3 : Menuiserie :** Révision et remise en jeu des menuiseries, mise en place de joints de calfeutrement en feuillure des fenêtres. Création d'un faux-plafond avec trappes de visites. Remplacement des étagères dans les placards. Fourniture et pose d'une porte. Pose de plinthes. Vérification de la solidité d'une mezzanine. Ponçage et teinte de la mezzanine. Ponçage et mise en cire du parquet des chambres.

**Lot 4 : Maçonnerie :** Dépose de plinthes, de lames de parquet et de lambourdes. Création d'une chape. Carrotage. Pose de faïence. Remplacement de carreaux de carrelage cassé.

**Lot 5 : Peinture, revêtements de sol, vitrerie :** Remise en état complète des pièces de l'appartement. Pose de revêtement de sol souple. Nettoyage des vitres.

## **2. DESCRIPTION DES OUVRAGES**

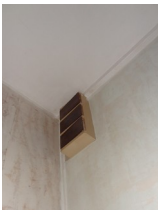
### **2.1 ELECTRICITE (Lot 1)**

Tous les travaux du présent dossier comprennent la fourniture et la pose nécessaires aux prestations suivantes :

- Isolement des installations électriques courants forts et courants faibles avant dépose ;
- Dépose des installations électriques courants forts et courants faibles ;
- Dépose du tableau, remplacement et déplacement de celui-ci par un tableau équipé d'une porte et protection neuve ;
- Dans toutes les pièces, assurer la liaison équipotentielle suivant les normes en vigueur ;
- Nouvelles installations courants forts ;
- Nouvelles installations courants faibles.

Il est rappelé que la description suivante n'a pas un caractère limitatif et le titulaire du présent marché devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous les travaux nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet des installations

L'entrepreneur devra reproduire sur les plans d'exécution les appareillages et équipements qu'il propose. Ces propositions devront être validées par le SCN.



### **2.1.1 Couloir L-2d-0 :**

Sont à prévoir les éléments suivants :

- Installation d'un bouton poussoir à chaque extrémité du couloir ;
- Remplacement en lieu et place des deux appliques existantes ;
- Fourniture et pose d'ampoules basse consommation.

### **2.1.2 Couloir L-1e-0 :**

Sont à prévoir les éléments suivants :

- Installation d'un bouton poussoir à chaque extrémité du couloir ;
- Remplacement en lieu et place des deux appliques existantes ;
- Fourniture et pose d'une prise de courant avec descente en moulure à la porte de la salle de bains ;
- Fourniture et pose d'ampoules basse consommation.

### **2.1.3 Cuisine L-1c-0 :**

Sont à prévoir les éléments suivants :

Pour circuit PC :

- 6 prises 16 A + T réparties sur le plan de travail. Cheminement en moulure sous le plan de travail et remontée en saignée ;
- 4 prises 16 A + T réparties en périphérie de la pièce ;
- 1 alimentation 32 A pour le four ;
- 1 alimentation 20 A pour le lave-vaisselle ;
- 1 alimentation 20 A pour le réfrigérateur ;
- 1 PC 20 A +T pour le lave-linge ;
- 1 PC 20 A + T pour le sèche-linge ;
- 1 PC 20 A + T pour le chauffe-eau ;
- Echange en lieu et place de l'interrupteur existant ;
- Echange en lieu et place de la douille existante et fourniture d'une ampoule basse consommation.



### **2.1.4 Salle de bains L-1b-0 :**

Sont à prévoir les éléments suivants :

- Echange en lieu et place de l'interrupteur existant ;
- Fourniture et pose d'une applique classe 2 au-dessus de la porte.

### **2.1.5 Sanitaires L-1a-0 :**

Sont à prévoir les éléments suivants :

- Fourniture et pose d'un hublot ;
- Fourniture et pose d'une ampoule basse consommation.

### **2.1.6 Séjour L-1d-0 :**

Sont à prévoir les éléments suivants :

- Echange en lieu et place de l'interrupteur ;
- Echange en lieu et place des deux douilles existantes ;
- Fourniture d'une ampoule basse consommation ;
- Fourniture et pose d'une prise téléphonique ;
- Fourniture et pose d'une prise télévision ;
- Fourniture et pose d'une moulure pour téléphone et télévision.

### **2.1.7 Chambre L-2a-0 :**

Sont à prévoir les éléments suivants :

- Echange en lieu et place de l'interrupteur existant ;
- Echange en lieu et place de la douille existante ;

- Fourniture d'une ampoule basse consommation ;
- Fourniture et pose de 3 prises de courant en lieu et place de l'existant ;
- Fourniture et pose d'un obturateur ;
- Fourniture et pose d'une moulure pour distribution des prises de courant ;
- Fourniture et pose d'une prise télévision ;
- Fourniture et pose de moulure pour télévision ;
- Fourniture et pose d'une prise téléphonique ;
- Fourniture et pose d'une moulure pour téléphone.

#### **2.1.8 Chambre L-2b-0 :**

Sont à prévoir les éléments suivants :

- Echange en lieu et place de l'interrupteur existant ;
- Echange en lieu et place de la douille existante ;
- Fourniture d'une ampoule basse consommation ;
- Fourniture et pose de 3 prises de courant en lieu et place de l'existant ;
- Fourniture et pose d'une prise télévision ;
- Fourniture et pose de moulure pour télévision ;
- Fourniture et pose d'une prise téléphonique ;
- Fourniture et pose d'une moulure pour téléphone.

#### **2.1.9 Chambre L-2c-0 :**

Sont à prévoir les éléments suivants :

- Echange en lieu et place de l'interrupteur existant ;
- Echange en lieu et place de la douille existante ;
- Fourniture et pose de 2 prises de courant en lieu et place de l'existant ;
- Déplacement d'une prise existante ;
- Fourniture et pose d'une prise téléphonique ;
- Fourniture et pose d'une moulure pour téléphone ;
- Fourniture et pose d'une prise télévision ;
- Fourniture et pose de moulure pour télévision.

#### **2.1.10 Fourniture et pose d'une VMC simple flux auto réglable très silencieuse :**

La VMC sera installée dans un faux plafond de la salle de bains ou des sanitaires. Le caisson d'extraction tertiaire, extra-plat, avec sortie en tôle galvanisée sur rue sera adapté au volume d'air à traiter (calcul à réaliser par le titulaire du marché).

Seront installées :

- 2 aspirations dans le couloir L-2d-0 ;
- 2 aspirations dans le couloir L-1e-0 ;
- 1 aspiration dans le sanitaire L-1a-0 ;
- 1 aspiration dans la salle de bains L-1b-o.

La gaine doit traverser la cuisine et la sortie se fera sur rue, en façade d'immeuble. Les carottages seront faits par l'entreprise titulaire du lot maçonnerie.

## **2.2 PLOMBERIE, CHAUFFAGE (Lot 2)**

Il est rappelé que la description suivante n'a pas un caractère limitatif et le titulaire du présent marché devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous les travaux nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet des installations

Tous les travaux du présent dossier comprennent la fourniture et la pose nécessaires aux prestations suivantes :

Vérification et remise en état des tuyauteries cuivre et PVC de la totalité de l'installation du logement.

Démontage de l'ensemble des radiateurs avant mise en peinture. Réinstallation après travaux de peinture, remise en eau de l'installation et purge.

Les propositions et fournitures devront être validés par le SCN.

### **2.2.1 Cuisine L-1c-0 :**

- Dépose et enlèvement de l'évier, la robinetterie et le meuble sous-évier.
- Fourniture, pose et raccordement en eau froide et en eau chaude d'un évier en matériaux inox, de qualité supérieure, comprenant 2 cuves et un égouttoir, pré-percé, avec vidange, trop plein, tubulure et syphon en polypropylène. Pose de l'évier sur meuble bas en mélaminé blanc fourni par le présent lot, comprenant 2 ou 3 portes, 1 plinthe de 10 cm de hauteur, 1 étagère intérieure de 40 cm de profondeur, 1 jouée verticale toute hauteur entre étagère et siphon. Le meuble devra comporter un fond contre le mur. Ensemble de 140cm x 60 cm ; Vidage avec bonde manuelle sur les deux cuves. Siphon tubulaire et trop-plein inclus. Fourniture et pose d'une robinetterie de type mitigeur chromé, à bec long, orientable. Raccordement EF et EC. Mitigeur à prévoir pour l'évier double bac décrit ci-avant. Evacuation PVC ;
- Création d'un robinet d'arrêt d'eau ;
- 2 robinets d'arrivée d'eau, sur potence murale pour le lave-vaisselle et le lave-linge, sont à remplacer. Le siphon d'évacuation est à vérifier ;
- Fourniture et pose d'un robinet thermostatique sur le radiateur.

### **2.2.2 Salle de bains L-1b-0 :**

- Dépose et enlèvement du lavabo, de la baignoire et de la robinetterie ;
- Fourniture, pose et raccordement en EF et EC comportant un mitigeur à disque céramique, une barre inox de 60 cm, un flexible de 150 cm, et une douchette 3 jets anti-calcaire. Ensemble chromé ;
- Fourniture, pose et raccordement en EF et EC d'un mitigeur de baignoire. Ensemble chromé ;
- Vérification du siphon de la baignoire et du lavabo ;
- Fourniture et pose d'une baignoire en 140 cm, blanche, en acier émaillé ;
- Fourniture et pose d'un tablier de baignoire en acrylique ;
- Fourniture et pose d'un meuble vasque d'environ 80 cm de large comprenant miroir et bandeau lumineux ;
- Fourniture et pose d'une vasque blanche en faïence ;
- Fourniture, pose et raccordement en EF et EC d'une robinetterie de type mitigeur chromé, à bec long, orientable ;
- Fourniture et pose d'un robinet thermostatique sur le radiateur.

### **2.2.3 Sanitaires L-1a-0 :**

- Dépose et enlèvement du wc ;
- Fourniture, pose d'un wc blanc en céramique avec mécanisme chasse d'eau 2 volumes, fourniture

- et pose d'un abattant de bonne qualité ;
- Installation d'un robinet de coupure d'eau ;
  - Fourniture et pose d'un robinet thermostatique sur le radiateur.

#### **2.2.4 Couloir L-2d-0 :**

- Fourniture et pose de 2 robinets thermostatiques sur les radiateurs.

### **2.3 MENUISERIE (Lot 3)**

Il est rappelé que la description suivante n'a pas un caractère limitatif et le titulaire du présent marché devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous les travaux nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet des installations.

Tous les travaux du présent dossier comprennent la fourniture et la pose nécessaires aux prestations suivantes :

Vérification et, si besoin, remise en jeu de toutes les fenêtres, portes (comprises portes de placards) et volets intérieurs. Remplacement des boutons de portes manquants. Pose de joints de calfeutrement en feuillure des fenêtres.

#### **2.3.1 Couloir L-2d-0 :**

- Dépose et enlèvement des étagères intérieures du placard. Fourniture et pose de crémaillères, taquets et 5 étagères en contreplaqué ;
- Ponçage et mise en cire du parquet ;
- Réparation, si nécessaire du parquet.

#### **2.3.2 Chambre L-2c-0 :**

- Dépose, enlèvement et remplacement des 3 étagères intérieures ;
- Ponçage et mise en cire du parquet ;
- Réparation, si nécessaire du parquet.

#### **2.3.3 Chambre L-2b-0 :**

- Ponçage et mise en cire du parquet ;
- Réparation, si nécessaire du parquet.

#### **2.3.4 Chambre L-2a-0 :**

- Vérification de la stabilité et solidité de la mezzanine ;
- Fourniture et pose d'une porte entre les deux chambres ;
- Ponçage et mise en cire du parquet ;
- Réparation, si nécessaire du parquet ;
- Remplacement des 5 étagères.



#### **2.3.5 Séjour L-1d-0 :**

- Pose de plinthes en périphérie de la pièce.

#### **2.3.6 Couloirs L-2d-0, L-1e-0, salle de bains L-1b-0, sanitaires L-1a-0 :**

- Installation d'un faux plafond en BA 13 avec création de 4 trappes de visite. Prévoir d'obstruer les

deux fenêtres donnant sur le séjour dans le couloir L-1e-0 ;

- Création d'un coffrage en BA 13 pour habiller la gaine de VMC qui traverse la cuisine.

## 2.4 MACONNERIE (Lot 4)

Il est rappelé que la description suivante n'a pas un caractère limitatif et le titulaire du présent marché devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous les travaux nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet des installations.

Les propositions et fournitures devront être validés par le SCN.

### 2.4.1 Séjour L-1d-0 :

- Dépose des plinthes, des lames de parquet et des lambourdes sur une surface anticipée d'environ 20 m<sup>2</sup> ;
  - Fourniture, réalisation et pose d'une dalle sur terre – plein ;
  - Terrassement et régalinge pour fond de forme en sablon ;
  - Pose de polyane de fond de coulage ;
  - Pose d'une isolation thermique en sol, soit un isolant en panneaux rigides auto pare-vapeur de polystyrène extrudé ;
  - Pose parfaitement jointive compris coupes aux angles et au droit des tuyauteries. Prévoir relevé périphérique de l'isolant. Épaisseur : 60 mm (à confirmer après démolition des parquets existants) ;
  - Treillis Soudé pour armature ;
  - Réalisation d'une chape flottante, au mortier de ciment dosé à 350 kg/m<sup>3</sup>. Compris treillis métallique incorporé dans la chape. Épaisseur moyenne de la chape : 10 cm.
- Joint de fractionnement selon DTU et bande résiliente de désolidarisation au pourtour des pièces, compris protection des pieds de cloison type plaque de plâtre par un polyane.



### 2.4.2 Couloirs L-2d-0 et L-1e-0 :

- Carottage dans le mur porteur pour permettre le passage de la gaine de VMC.

### 2.4.3 Cuisine L-1c-0 :

- Carottage dans le mur de cuisine donnant sur la rue, en façade de l'immeuble, compris fourniture et pose d'une grille de protection en métal dont le modèle sera à faire valider par le SCN ;
- Remplacement des carreaux de carrelage cassés ou manquants.



### 2.4.4 Salle de bains L-1b-0 :

- Dépose de la faïence existante ;
- Fourniture et pose de faïence sur toute la hauteur et la largeur des murs. Pose à la colle adaptée au milieu humide, cuisine et sanitaires, avec joints de séparation de 2 mm. Mise en place avec toute sujétions de finitions et de coupes soignées, cornières d'arrêt sur toutes les arêtes saillantes dans la couleur de la faïence. Compris nettoyage après séchage des joints.

## **2.5 PEINTURE, REVETEMENTS DE SOL, VITRERIE (Lot 5)**

Il est rappelé que la description suivante n'a pas un caractère limitatif et le titulaire du présent marché devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous les travaux nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet des installations.

Les propositions et fournitures devront être validées par le SCN.

### **PEINTURE**

#### Ouvrages préparatoires

Epoussetage : L'enlèvement des poussières est obligatoire avant l'exécution d'un enduit et l'application de toute couche de peinture. Enlèvement de toutes peintures existantes non adhérentes.

#### Rebouchage sur le neuf et l'existant

L'ensemble du travail comporte une couche d'impression, le rebouchage sera exécuté après l'application de celle-ci sur tous les défauts, petites cavités, fentes, etc. Ce travail comportera obligatoirement le calfeutrement des moulures, stylobates, etc...

#### Egrenage soigné

Il sera effectué par le titulaire du présent lot un égrenage soigné sur toutes les parois destinées à être peintes.

#### Ponçage

Le ponçage des enduits sera particulièrement soigné. De plus, tous les supports recevront une préparation compatible avec leur revêtement.

### **VOLETS INTERIEURS, FENETRES, GRILLES EXTERIEURES**

Ponçage des volets et des fenêtres (intérieur et extérieur) avant couche d'impression.

### **PEINTURE GLYCEROPHTALIQUE SUR SUBJECTILE BOIS**

Après une couche d'impression, application de deux couches de peinture glycérophtalique microporeuse d'aspect semi brillant. La teinte sera au choix du SCN.

### **TOILE A PEINDRE**

Fourniture et mise en œuvre de revêtement mural en toile à peindre lisse, sans motif, avec un tissage à trame fine, à proposer à l'agrément du maître d'ouvrage.

La prestation comprendra la préparation des supports comprenant l'enlèvement du papier peint, le rebouchage, le ponçage éventuel et l'application d'une couche d'impression avant le collage.

Pour l'encollage, il est demandé une pose bord à bord sur les supports préparés.

Application de deux couches de peinture acrylique dont le coloris sera au choix du SCN.

### **PEINTURE MINERALE SUR MURS, PLAFONDS , FAUX-PLAFONDS , CLOISONS NEUVES OU EXISTANTES**

Pour une qualité de finition très soignée, les travaux comprendront la fourniture et l'application de deux couches de peinture acrylique, dont la teinte sera au choix du SCN.

Aspect satiné pour les murs des pièces à vivre.

Aspect mat pour les plafonds des pièces à vivre.

Aspect brillant pour les pièces humides (cuisine, salle de bain, sanitaires)



## PEINTURE GLYCEROPHTALIQUE SUR LES RADIATEURS ET LES CANALISATIONS INTERIEURES APPARENTES

En préparation :

- Le brossage, le grattage de la rouille et calamine sur les tuyaux en acier.
- Le dégraissage et nettoyage soigné des subjectiles cuivre, acier galvanisé, fonte ou PVC.
- Une couche primaire adaptée au subjectile

En finition :

- Deux couches de peinture glycérophtalique, teint conventionnelle à l'agrément du SCN.

### 2.5.1 Couloirs L-2d-0 et L-1e-0 :

Plafonds :

- Mise en peinture aspect blanc mat.

Murs :

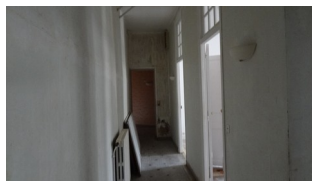
- Purge de la surface par grattage, puis laisser aérer quelques jours.
- Application d'un fixatif de type fixatif spécial, ayant des propriétés perméabilisantes et assurant une parfaite liaison entre les différents composants .
- Application d'un enduit de type enduit d'assainissement Porosan ou équivalent, résistant aux sels et en empêchant l'apparition, facilitant l'assèchement des maçonneries .
- Application de deux couches de peinture minérale de type Optil ou équivalent.

Radiateurs et menuiseries :

- Mise en peinture aspect satiné, couleur à définir en début de chantier .

Placard :

- Mise en peinture aspect satiné de l'intérieur du placard.



### 2.5.2 Chambre L-2c-2 :

Plafond :

- Mise en peinture aspect mat blanc.

Murs, radiateurs, menuiseries :

- Mise en peinture aspect satiné, couleur à définir en début de chantier.

Placard :

- Mise en peinture de l'intérieur du placard aspect satiné .



### 2.5.3 Chambre L-2b-0 :

Plafond :

- Mise en peinture aspect mat blanc.

Murs, radiateur, menuiseries :

- Mise en peinture aspect satiné, couleur à définir en début de chantier.



### 2.5.4 Chambre L-2a-0 :

Plafond :

- Mise en peinture aspect mat blanc.

Murs, radiateur, menuiseries :

- Mise en peinture aspect satiné, couleur à définir en début de chantier.

Mezzanine :

- Ponçage et mise en peinture

### 2.5.5 Séjour L-1d-0 :

Plafond :

- Mise en peinture aspect mat blanc.

Murs, radiateur, menuiseries :

- Mise en peinture aspect satiné, couleur à définir en début de chantier.

#### **2.5.6 Cuisine L-1c-0 :**

Plafond :

- Mise en couleur aspect brillant blanc.

Murs, radiateur, menuiserie :

- Mise en peinture aspect brillant, couleur à définir au début du chantier.

#### **2.5.7 Salle de bains L-1b-0 :**

Plafond :

- Mise en peinture aspect brillant, couleur à définir au début du chantier.

- Radiateur, menuiserie :

- Mise en peinture aspect brillant, couleur à définir au début du chantier.

#### **2.5.8 Sanitaires L-1a-0 :**

Plafond :

- Mise en couleur aspect brillant blanc.

Murs, radiateur, menuiserie :

- Mise en peinture aspect brillant, couleur à définir au début du chantier.

#### **2.5.9 Fenêtres intérieur et extérieur, volets, grilles extérieures :**

- Mise en peinture aspect satiné, couleur à définir en début de chantier.

### **REVETEMENTS DE SOL :**

#### **RÉCEPTION DES SUPPORTS**

Avant tout commencement de ses travaux, le titulaire du présent marché devra prodéder à l'examen des supports.

Aucune réclamation concernant l'état des surfaces à revêtir ne sera admise à partir du commencement des travaux correspondants, tout commencement de l'application impliquant l'acceptation des supports neufs ou anciens.

Sur supports anciens, toutes les préparations sont dues par le présent marché. Le fait de commencer les travaux équivaut à une acceptation tacite du support.

#### **TRAVAUX DE PRÉPARATION**

Lorsqu'il s'agit de travaux de réhabilitation, les supports sont préparés, selon leur nature, conformément aux recommandations du « guide de la rénovation des revêtements de sols » du C.S.T.B. (cahier n° 2055).

Ces travaux comprennent le bouchardage du support, l'enlèvement des parties mal adhérentes ou cloquées, afin d'obtenir un support conforme.

Ces supports sont soigneusement grattés, nettoyés et balayés, avant toute exécution, par le titulaire du présent lot, que ce support soit neuf ou existant.

Le titulaire du présent marché doit tous les renformis, recharges, recoupes, piquages, ragréages, dégraissages, etc. nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

Les frais de ces travaux seront répartis dans les ouvrages correspondants.

#### **CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES DES SUPPORTS**

Etat de surface très lisse (absence complète de « grattons », pas de sillons de colle discernables en lumière oblique, une planéité locale conforme à la tolérance de 5 mm sous règle de 2 m (degré

courant), un planéité locale conforme à la tolérance de 0,7 mm sur 20 cm.

L'entrepreneur du présent lot doit le repérage, la dépose et la repose des portes pour l'exécution de ses ouvrages. Après repose, il doit le nettoyage des portes tachées du fait des manutentions qu'il a du exécuter.

#### PROTECTION

L'entrepreneur indiquera le délai autorisant la mise en trafic des locaux qu'il aura recouverts. Il assurera, en attendant, les barrages et protections nécessaires au respect de cette protection.

#### REVETEMENT DE SOL EN LE

Compris ragréage, fixateur et toutes préparations des supports.

Fourniture et pose conformes à l'avis technique ou, à défaut, au cahier des charges du fabricant.

Adapté à une circulation importante.

Adapté aux pièces humides .

Adapté à la présence d'enfants en bas âge.

Type TX 154 de TARKETT SOMMER ou équivalent en lé.

Classement U4 – P3 – E3 – C2.

Conforme à la réglementation incendie.

Pose collée en plein, compris coupes, chutes, tous accessoires et sujétions de mise en œuvre.

Soudure à chaud ou à froid.

Décor au choix du SCN.

#### VARIANTE :

Pose de parquet stratifié, avec sous-couche, adapté à une circulation importante. Décor au choix du SCN.

#### BARRE DE SEUIL

Baguette en acier inoxydable de 35 mm de largeur pour vis.

Fixation par vis à tête fraisée en acier inoxydable dans cheville plastique, compris coupes, petites longueurs.

Localisation : au droit des changements de type de revêtement de sols et sur seuils entre revêtements neufs et anciens.

#### **2.5.10 Séjour L-1d-0 :**

- Traitement des remontées d'humidité.
- Réagréage.
- Pose de revêtement .

Le sol du séjour sera posé de façon à assurer une étanchéité du plancher bas et de la remontée des plinthes.



#### **2.5.11 Salle de bains L-1b-0 :**

- Traitement des remontées d'humidité.
- Réagréage.
- Pose de revêtement .

Le sol du séjour sera posé de façon à assurer une étanchéité du plancher bas et de la remontée des plinthes.

#### **2.5.12 Sanitaires L-1a-0 :**

- Traitement des remontées d'humidité.
- Réagréage.

- Pose de revêtement .

Le sol du séjour sera posé de façon à assurer une étanchéité du plancher bas et de la remontée des plinthes.

### **2.5.13 Couloirs L-2d-0 et L-1e-0 :**

- Traitement des remontées d'humidité.

- Réagréage.

- Pose de revêtement .

Le sol du séjour sera posé de façon à assurer une étanchéité du plancher bas et de la remontée des plinthes.

### **2.5.14 VITRERIE**

- Vérification et nettoyage des vitres de l'appartement.

## **3. NETTOYAGE ET LIVRAISON DE FIN DE CHANTIER**

### **3.1 GENERALITES**

Les travaux décrits à ce chapitre se rapportent au nettoyage de livraison, y compris fourniture des produits (solvants, décapants, etc.) de l'appartement.

Au titre de ce chapitre, le titulaire **de chaque lot** doit :

- La mise à disposition de tout le matériel électrique ou manuel, la fourniture des produits de nettoyages, la protection de les éléments durant le nettoyage et l'enlèvement de ces protections après intervention, les échelles, escabeaux, échafaudages nécessaires aux nettoyages.

- Le titulaire devra joindre à son offre la désignation des appareils et des produits qu'il utilisera pour chaque nature de revêtement. L'emploi des acides est formellement prohibé. Tout rejet dans les appareils sanitaires est interdit.

- Le titulaire devra évacuer tous les déchets et produits de nettoyage, en particulier les solvants et décapants .

### **3.2 DESCRIPTION PAR TYPE DE SURFACE**

**SOLS EN CARRELAGE :** (à la charge du lot 5)

- Balayage et enlèvement des déchets restants après les différentes interventions.

- Enlèvement de tous les matériaux adhérents, plâtres, mastic, peinture.

- Lavage à l'eau claire.

**FAÏENCE :** (à la charge du lot 4)

- Lavage à l'eau claire et essuyage.

**MENUISERIES :** (à la charge du lot 3)

- Les appuis de baies seront nettoyées et dépoussiérées à l'aspirateur industriel (y compris les feuillures).

**APPAREILS SANITAIRES, ROBINETTERIE, RADIATEURS :** (à la charge du lot 2)

- Lavage et détachage avec des produits n'attaquant ni l'émail, ni l'inox, ni le chrome (produits détachants neutres). Rinçage à l'eau claire et essuyage.

QUINCAILLERIE ET APPAREILS ELECTRIQUES : (à la charge du lot 1)

- Les pènes de serrures , les crémones, les interrupteurs seront grattés afin d'obtenir un fonctionnement normal.

Le titulaire devra le remplacement, à ses frais, de tous les éléments détériorés ou tachés au cours des travaux de nettoyage.

LOCALISATION : Tous les lieux d'intervention, y compris les abords intérieurs et extérieurs avant mise à disposition.

### **3.3 DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR**

Avant et pendant les travaux :

A partir des documents du dossier marché, l'entreprise établit les plannings d'interventions.

A la réception des travaux :

Le titulaire du présent lot fournira le dossier des ouvrages exécutés (DOE) et les documents nécessaires à l'exploitation décrits dans les pièces administratives, conformément au contrat. Il fournira ainsi tous les plans et documents qu'il a établis ou qu'il s'est procuré auprès de ses fournisseurs, sous forme de dossier comprenant les plans conformes à l'exécution portant la mention « plans de récollement », les dossiers fournisseurs avec adresses et n° de téléphone, les documents techniques, les notices de service et d'entretien, les certificats de garantie. Ces documents sont remis en 3 exemplaires au maître d'ouvrage, après complet achèvement de l'installation et avant réception.